

CRÉPOL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018:

Projet aménagement place de l'église / Validation AVP:

Mme le Maire présente l'estimation des travaux de la phase étude préliminaire de l'aménagement de la place de l'église réalisée par le bureau d'étude Cambium suite à la présentation faite au conseil municipal le 25/06/2018. Elle propose de signer avec le bureau d'étude Cambium la phase avant-projet de la mission de maîtrise d'œuvre sur le périmètre place de l'église et jardin arrière

Après discussion et commentaires sur le manque de places de parking, sur le retournement qui ne sera plus possible sur la place pour les camions, sur la surface du jardin à l'arrière qui semble trop importante, Mme le Maire explique que cet AVP définit seulement un programme et un plan, qui vont permettre à la commune de demander des subventions. Une étude plus détaillée sera présentée ensuite aux élus, il sera possible d'arrêter le projet après la phase AVP si les subventions obtenues ne sont pas assez importantes pour la commune.

Avec 10 voix pour et une contre, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à lancer la phase avant-projet sur la place de l'église et le jardin à l'arrière, accepte le taux d'honoraire pour la mission de maîtrise d'œuvre qui est de 7.75% du montant du coût prévisionnel provisoire HT estimé à l'issue de la phase étude préliminaire à 394 100€ , accepte le forfait provisoire de rémunération de la présente mission de maîtrise d'œuvre, phase AVP, qui s'élève à 7941.12€ HT soit 9529.34 € TTC et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Mur soutènement de la Chapelle St Roch / Demande de subvention:

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour les travaux de sécurisation du mur de soutènement de la Chapelle St Roch, qui s'élève à 6720€ HT. La demande de subvention auprès du Département a déjà été effectuée.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, décide de faire procéder aux travaux de sécurisation du mur de soutènement de la Chapelle St Roch et sollicite la Région pour une aide la plus élevée possible.

Augmentation loyer des activités tertiaires au 1^{er} juillet 2018:

Mme le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter le loyer des activités tertiaires, suivant le nouvel indice de 1.86%.

Le CM à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer l'augmentation du loyer de l'entreprise Carbon Bee au 1^{er} juillet 2018, soit 417.21€/mois.

Avenant de prorogation de la convention assistance retraite:

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 à la convention assistance retraite établie par le Centre de Gestion Départemental, concernant la prorogation de la convention partenariale 2015/2017 de la CNRACL.

Le CM, à l'unanimité des membres présents accepte de proroger la convention avec le CDG26 et la commune de Crépol, jusqu'à la signature d'une nouvelle convention partenariale de la CNRACL, ou au plus tard jusqu'au 31/12/2018 et autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

Convention d'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire avec le CDG26:

Mme le Maire explique que la Loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle du 18 novembre 2016 a prévu jusqu'en novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux qui intéressent la fonction publique. Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation revient au CDG26 qui a fait acte de candidature. Cette nouvelle mission présente de nombreux avantages, la médiation est plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse. Elle est aussi plus efficace

car elle offre un cadre de résolution amiable des litiges et débouche sur une solution négociée en amont du contentieux.

Pour les collectivités affiliées, la participation à l'exercice de cette mission facultative s'élève à 50 euros par heure de présence du médiateur du CDG26.

Après discussion, et à l'unanimité des membres présents, le CM approuve l'adhésion de la commune à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG26 et autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante.

Divers:

- Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est un texte réglementaire européen développé pour encadrer le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union Européenne. Il a pour visé de permettre aux entreprises européennes de développer leurs activités numériques dans un contexte juridique égalitaire et compétitif. Le RGPD s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français. Le CDG26 propose ses services. Un délégué à la protection des données devra être nommé. Le sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.

- Suite aux différents comptes rendus des commissions médicales du CDG26 concernant l'agent de la commune en disponibilité pour convenance personnelle, l'agent a été reconnu inapte à son poste de travail et la commune n'a pas d'autre poste vacant à lui proposer. Elle a donc été mise en disponibilité d'office par la commune de Crépol.

- Mme Le Maire, François Caumes, le Dr Bass, le Dr Vialy et Mme Commun se sont rendus à l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour soutenir l'association « ACTION SANTÉ HAUTE HERBASSE » dont le projet vise à améliorer l'offre de soins et la santé en milieu rural malgré le départ du seul médecin du territoire.

L'ARS reconnaît la ténacité du groupe de travail de la Haute Herbasse et prend en compte le projet de coordonnateur Sanitaire et Social qui fera partie d'une démarche expérimentale innovante, financée par l'ARS pour un an. L'embauche aura lieu début 2019. Une réunion avec l'ARS aura lieu en octobre 2018.

- L'épaveuse de la commune ne sert plus. Mme le maire propose de la vendre.

- Une visite de conseils avec les services du Département sur « l'embellissement et le cadre de vie » aura lieu le 12/07/2018 au village. Ils proposent un accompagnement à la valorisation paysagère et végétale de notre commune. Marcelle Bodiger et Maurice Hugues accompagneront les personnes du Département.

- Assainissement : Une nouvelle subvention de l'agence de l'eau existe pour la désimperméabilisation des surfaces.

- Marcelle Bodiger propose l'achat ou la fabrication d'un panneau d'affichage à destination des associations.